



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARNE

ARRETE N° 791/2016

FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES SAPEURS-  
POMPIERS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 89-229 du 17 Avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu le décret n° 95-1018 du 14 Septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié par le décret n° 2014-451 du 02 mai 2014,  
Vu l'arrêté du 06 mai 2015 du Président du Conseil Départemental de la Marne de désignation de Monsieur Charles DE COURSON à la Présidence du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne,  
Vu la délibération n° 09/2015 du conseil d'administration du 22 mai 2015 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,  
Vu l'arrêté n° 1148/2015 en date du 29 mai 2015 fixant la composition de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,  
Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C en date du 04 décembre 2014,  
Vu l'arrêté n° 1793/2014 en date du 24 octobre 2014 fixant les listes des candidats à l'élection à la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,  
Vu la démission de Monsieur Patrick ETIENNE de la Commission Administrative Paritaire en date du 12 mai 2016,  
Considérant lorsqu'un représentant suppléant se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, il est remplacé par le premier candidat non élu restant sur la même liste et relevant du même groupe hiérarchique,  
Considérant que Monsieur Nordine ABDELLALI, premier candidat non élu restant sur la liste CGT, succédera à Monsieur Patrick ETIENNE.

ARRETE

**ARTICLE 1er** : La Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de la catégorie C du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la MARNE est, à compter de la date du présent arrêté, composée comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Charles DE COURSON</b> Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Départemental du Canton de SERMAIZE-LES-BAINS	<b>M. Stéphane LANG</b> Conseiller Départemental du Canton de REIMS I
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>Mme Lise MAGNIER</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS II	<b>Mme Valérie MORAND</b> Conseillère Départementale du canton d'ARGONNE SUIPPE et VESLE
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Laurent BURCKEL</b> Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER	<b>M. Gérard BUTIN</b> Vice-président de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>Mme Dominique DETERM</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS I	<b>Mme Annie COULON</b> Conseillère Départementale du canton de VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. Alain HIRAUULT</b> Vice-président de la C.A. de REIMS, Reims Métropole	<b>M. Yan MORAND</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Communautaire de la C.A. de CHALONS-EN-CHAMPAGNE, Cités en Champagne

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Groupe hiérarchique de base :</b>		
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. MORET Baptiste</b> Caporal Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. LAVENUS Aurélien</b> Caporal - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. BRIN Gautier</b> Caporal Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. TOUSSAINT Jérémy</b> Caporal Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Groupe hiérarchique supérieur :</b>		
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. LESTARQUIT Christian</b> Adjudant Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. ABDELLALI Nordine</b> Sergent - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. PRETIS Laurent</b> Sergent - Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. BESONHE Grégory</b> Sergent - Liste Syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Cinquième titulaire</b>	<b>M. FERLISI Adrien</b> Sergent Chef - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. CADET Gaël</b> Adjudant - Liste Syndicat C.G.T. du S.D.I.S. de la Marne

**ARTICLE 2** : L'arrêté n° 1148/2015 en date du 29 mai 2015 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le 03 JUIN 2016  
Le Président,

Charles de COURSON